



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2018

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente et au règlement intérieur.

### CONDITIONS DE RESERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du village, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient Yelloh! Village, que si Yelloh! Village les a acceptées, ce que Yelloh! Village est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Yelloh! Village propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Yelloh! Village se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du village.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

### EMPLACEMENT DE CAMPING

- Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, 1 véhicule, l'électricité (10 amp) l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.
- La réservation d'un emplacement se fait pour une durée minimum de 7 nuits (moins de 7 nuits nous consulter sous réserve de disponibilité) Les emplacements sont limités à 6 personnes maximum.

### LOCATION

- Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 10 places selon le type de locatifs choisis. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au village aux groupes ou à famille se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
- Nos tarifs comprennent l'électricité, l'eau, le gaz, l'accès à la piscine, et aux infrastructures d'accueil.
- LES ANIMAUX NE SONT PAS ACCEPTES DANS NOS LOCATIONS \*\*\*\*, PREMIUM et INSOLITE.
- Les draps ne sont pas fournis (sauf dans les locations \*\*\*\*, PREMIUM, INSOLITE ou avec réservation préalable)
- Frais de réservation offerts.

### RESERVATION DE GROUPE :

- Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le même Yelloh! Village est considérée comme un groupe.
- Les hébergements proposés sur le site internet marchand Yelloh! Village sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Yelloh! Village souhaité par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique Nous Contacter. Le camping Yelloh! Village contacté se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

### TARIFS + TAXE DE SEJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2018. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Taxe de séjour en suppl : 0.66€/jour/ personne de +de 18 ans sous réserve de modifications de l'arrêté municipal. (base 2017)

### CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au village. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au village.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au village.

### ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, Yelloh! Village informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

### ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation : Le Client peut demander la modification de son séjour dans le même camping (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou à annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.
- En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Prestations non utilisées : Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

3. Annulation du fait de Yelloh! Village En cas d'annulation du fait de Yelloh! Village, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès de votre Yelloh! Village.

Les frais d'annulation peuvent être couverts par les garanties annulation proposées par le village. Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription de la garantie annulation.

### VOTRE SEJOUR EMPLACEMENT :

- Arrivée dans l'après-midi à partir de 14h / Départ: avant midi. Une caution de 50 € vous sera demandée.
- Tout changement en cours de séjour, non prévu par contrat (personne, tente, voiture supplémentaire...) sera réglé sur place au fur et à mesure.

### VOTRE SEJOUR LOCATION :

- Arrivée : la remise des clés se fait dans l'après-midi entre 17h et 20h. Une caution de 200 € vous sera demandée.
- Pendant votre séjour : Il appartient au campeur de s'assurer: le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc...) le village décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Tous changements d'hébergement en cours de séjour et à l'initiative du client, sera facturé de 80€ (frais de ménage).

3. Départ : libération de la location entre 7h et 10h sur rendez-vous préalable convenu avec la réception 3 jours avant le départ. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Le nettoyage final est à assurer par le locataire. Si la direction le juge nécessaire, un forfait nettoyage de 80€ TTC vous sera demandé. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur. NB : Si vous prévoyez de quitter la location en dehors de nos heures d'ouverture, nous vous conseillons de verser la caution en chèque ou par carte bancaire que nous vous renverrons après vérification de l'état de la location libérée. Le paiement du forfait nettoyage (80 €) sera obligatoire.

L'emplacement "PARKING" de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping.

Nous n'acceptons pas un nombre de personne supérieur à celui prévu pour la location choisie.

### ANIMAUX

Les animaux sont acceptés dans certains Yelloh! Village moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

### IMAGE

Vous autorisez Yelloh! Village, ainsi que toute personne que Yelloh! Village souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour chez Yelloh! Village et à exploiter les dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet Yelloh! Village - dont facebook -, sur les supports de présentation et de promotion Yelloh! Village et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements et du réseau Yelloh! Village et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans

### LITIGE

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu de présence du camping. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) ou email au gestionnaire du village concerné ou à Yelloh! Village.

### MEDIATION

Dans le cadre d'un litige avec un des établissements de notre groupement, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du village concerné
- Envoi d'une copie de ce courrier au service clients à [customerservice@yellohvillage.com](mailto:customerservice@yellohvillage.com) ou par courrier à YELLOH! VILLAGE - BP68 - 7 chemin du môle - 30220 AIGUES MORTES

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Medicos, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant [www.medicos.fr](http://www.medicos.fr) ou par courrier : Medicos - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

### REGLEMENT INTERIEUR

Attention: Toute personne séjournant dans le camping Aloha Village, s'engage à porter en permanence pendant toute la durée du séjour, le bracelet de contrôle qui sera rendu le jour du départ contre restitution de la caution.

Reportage photos : Pendant la saison, des reportages photographiques sont réalisés pour les actions en communication du camping. Toute personne présente dans l'enceinte du camping, accepte l'utilisation de son image.

Visiteurs: Ils doivent se présenter à l'accueil, régler un droit d'entrée au camping.

Piscines : Short de bain et boardshort interdits . La nudité partielle et/ou totale n'est pas autorisée dans l'enceinte du parc aquatique .

### RESPONSABILITE DE YELLOH! VILLAGE

Le client reconnaît expressément que Yelloh! Village ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet de Yelloh! Village concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet de Yelloh! Village sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par les villages Yelloh! et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

### INFORMATIQUE ET LIBERTÉ.

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Yelloh! Village comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Yelloh! Village, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Yelloh! Village en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.



## GARANTIE ANNULATION

Les frais d'annulation peuvent être couverts par les garanties annulation proposées par le village, pour un montant de 15 € TTC par séjour pour l'emplacement de camping ou de 3 € TTC par nuit pour le locatif.

Avant votre départ, si l'un des événements suivants survient :

- maladie grave, accident grave ou encore décès atteignant un membre de votre famille.
- complications de grossesse avant le 7e mois.
- dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence.
- licenciement économique.
- accident ou vol total de votre véhicule et/ ou de votre caravane survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu du séjour.
- annulation ou modification des dates de congés par l'employeur.

Vous serez remboursé de :

- 25% du montant de la location en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30e jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation.
- 100% du montant de la location, en cas d'événements survenant moins de 31 jours avant cette date.

Pendant votre séjour, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraind à interrompre votre séjour, vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping. En cas de sinistre, dans les 24h, avertir le camping par écrit (LRAR), dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ. Dans les 48h, avertir l'assureur en apportant la preuve écrite du sinistre.

3 € TTC / nuit pour le locatif

15 € TTC / séjour pour l'emplacement de camping

